

## Permanences à destination des habitants de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Place Salvador Allende (derrière la crèche) 51160 Aÿ  
☎03.26.56.92.51 - Fax : 03.26.56.92.60 - [secretariat@cias-gvm.fr](mailto:secretariat@cias-gvm.fr)

---

### Le C.I.A.S. intervient sur les communes suivantes :

Ambonnay, Aÿ, Avenay Val d'Or, Bisseuil, Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine S/Aÿ, Germaine, Hautvillers, Mareuil S/ Aÿ, Mutigny, Nanteuil la Forêt, St Imoges, Tauxières-Mutry, Tours s/ Marne, Louvois.

---

### Permanences des Travailleurs Sociaux du C.I.A.S.

**Public concerné : toute personne ou couple n'ayant pas d'enfant à charge**

**Au C.I.A.S. : Mmes PÉROT et LANDRAIN** en alternance le mardi, de 13h30 à 17h00 (se renseigner auprès de l'accueil)  
**Mmes PERSIN et BARRAK** chaque mardi, de 13h30 à 17h00

**A Tours S/Marne dans les locaux de la Mairie: Mme BARRAK** un lundi sur deux, de 14h00 à 16h00

*Cette permanence est destinée aux habitants d'Ambonnay, Bisseuil, Louvois, Tours S/Marne et Bouzy prioritairement*

*Durant les vacances scolaires, ces permanences sont suspendues.*

*Les travailleurs sociaux reçoivent également sur rendez-vous, en dehors de ces permanences*

---

### Permanences des Assistantes Sociales de la Circonscription de la Solidarité Départementale (Conseil Général) au C.I.A.S.

**Public concerné : toute famille ayant des enfants à charge**

**Mme LEGOIX** intervient pour les habitants d'Aÿ

**Mme PARMENTIER** intervient pour les habitants de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, hors Aÿ

Chaque vendredi, de 9h30 à 11h30 (sauf modification durant les vacances scolaires)

---

### U.D.A.F. (l'Union Départementale des Associations Familiales de la Marne, représentante de toutes les familles de la Marne) :

**Sylvie MIRAL** reçoit les personnes d'Aÿ pour lesquelles elle exerce une mesure de protection (tutelle, curatelle)

2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, de 10h00 à 12h00

---

### Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

Un agent de la C.A.F. effectue une permanence par semaine, via le visio-guichet. Un travailleur social du C.I.A.S. se tient à votre disposition pour vous guider dans l'utilisation de l'appareil.

Permanence chaque vendredi après-midi, de 13h30 à 15h30

*La borne reste accessible chaque jour aux horaires d'ouverture du C.I.A.S. pour toutes démarches telles que, impression d'attestations, consultation de votre dossier allocataire, informations générales sur les aides et services d'action sociale, édition de formulaires de prestations, simulation d'une aide au logement...*

### **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)**

- Toutes les demandes des assurés recueillies au C.I.A.S. peuvent être faxées à la C.P.A.M. d'Épernay.
- Un agent de la C.P.A.M. vous recontactera dans un délai maximum de 48 heures.
- Un point Internet est aussi à votre disposition si vous souhaitez accéder à votre dossier d'assuré social sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

---

**JOBS'51, Association intermédiaire** : depuis le mardi 4 novembre 2014, une permanence a lieu chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi matin de chaque mois, de 9h00 à 12h00, à destination des demandeurs d'emploi et des utilisateurs de services, toute personne du canton d'Aÿ ayant besoin de services (ménage, jardinage, petit bricolage).

---

**Mission Locale, Laurence DOQUET** : concerne les jeunes de 16 à 25 ans : RV fixés par la Mission Locale (03.26.55.73.00)

---

**C.I.D.F.F.** (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille 03.26.65.05.00)

- 2<sup>ème</sup> jeudi après-midi de chaque mois, de 14h30 à 17h00, sur rendez-vous
- et 4<sup>ème</sup> lundi matin de chaque mois, de 9h30 à 12h00, sur rendez-vous

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat du C.I.A.S.

---

**Conciliateur de Justice, M. Mollien** : tente de régler à l'amiable les conflits ou différends, afin d'éviter d'engager des procédures devant les tribunaux :

- **Jeudi 15 janvier 2015**, de 14h00 à 17h00,
- **Jeudis 5 et 19 février 2015**, de 14h00 à 17h00,
- **Jeudi 5 et 19 mars 2015**, de 14h00 à 17h00,
- **Jeudi 2 et 16 avril 2015**, de 14h00 à 17h00,
- **Jeudi 7 et 21 mai 2015**, de 14h00 à 17h00,
- **Jeudi 4 et 18 juin 2015**, de 14h00 à 17h00,

- **Jeudi 2 et 16 juillet 2015**, de 14h00 à 17h00
- **Jeudi 3 et 17 septembre 2015**, de 14h00 à 17h00
- **Jeudi 1<sup>er</sup> et 15 octobre 2015**, de 14h00 à 17h00
- **Jeudi 5 et 19 novembre 2015**, de 14h00 à 17h00
- **Jeudi 3 et 17 décembre 2015**, de 14h00 à 17h00

(1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois) Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat du C.I.A.S.

---

**Permanences juridiques tenues par des avocats** (sans rendez-vous de 14h30 à 16h30)

- **Lundi 26 janvier 2015**, Maître Jean-Emmanuel ROBERT
  - **Lundi 16 février 2015**, Maître Muriel THIBAUT
  - **Lundi 9 mars 2015**, Maître Marianne SOMMIER-AFARTOUT
  - **Lundi 13 avril 2015**, Maître Edith GUILLANEUX
  - **Lundi 4 mai 2015**, Maître Jean-Marc DESPAQUIS
  - **Lundi 8 juin 2015**, Maître Jessica WOZNIAK-FARIA
  - **Lundi 6 juillet 2015**, Maître Christophe BARTHELEMY
  - **Lundi 3 août 2015**, Maître Maylis DUMONT
  - **Lundi 14 septembre 2015**, Maître Rudy LAQUILLE
  - **Lundi 12 octobre 2015**, Maître Sara NOURDIN
  - **Lundi 2 novembre 2015**, Maître Frédérique REGALDY
  - **Lundi 7 décembre 2015**, Maître Mélanie DARGENT
- 

**Mme STRAMANDINO, psychologue** : rendez-vous deux vendredis par mois sur orientation ou non d'un travailleur social

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat du C.I.A.S.

---

**Association LE M.A.R.S.** : association d'aide aux victimes –**rendez-vous à prendre auprès de Mme TERRASSON au 06.18.74.85.42**

*Toutes ces permanences sont gratuites*